L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 9 JANVIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Cie,
Éditeurs-Propriétaires:
C. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 9 JANVIER.

Pour le Bulletin Commercial et la Liste Maritime, ainsi que les annonces d'Amusements, voir la 2me page.

EUROPE.

Nouvelles par l'Africa.

La malle d'hier ne nous ayant point transmis nos journaux européens nous sommes obligés de puiser les élémens de notre bulletin dans les journaux du Nord. Notre correspondance parisienne nous est parvenue: on la trouvera plus loin.

Le général russe Androuikoff a remporté, dit-on, une importante victoire à Akhalzik sur la frontière de l'Arménie turque. La perte des Turcs parait avoir été considérable.

Lord Palmerston s'est retiré du cabinet anglais, son opposition aux mesures libérales ne lui permettant pas d'y rester. Ces mesures sont contenues dans le nouveau bill rédigé sous les auspices de lord John Russell et qui doit être bientôt soumis au parlement. L'attitude de lord Palmerston au sujet de la question d'Orient n'est pas non plus étrangère à sa retraite.

La corvette américaine *St-Louis* est arrivée à Alexandrie, en Egypte, le 25 novembre, avec M. St-Léon, le nouveau consul général des Etats-Unis.

Des lettres de Bucharest du 5 décembre annoncent que les hostilités ont été suspendues sur les bords du Danube. Les troupes ne sont d'ailleurs en campagne sur aucun point, pas même Giurgevo même, les Russes, au lieu de guerroyer, s'occupent à construire un fort. Leurs hôpitaux sont toujours encombrés de malades.

Omer Pacha a pris ses quartiers d'hiver.

Cinq mille Turcs occupent Turna Leverja.

Rien d'important n'a eu lieu à Krajova ou à Kalafat.

Le consul de Russie en Servie a écrit à son gouvernement que le prince Alexandre de Servie sert secrètement les intérêts de la Turquie. Les chefs des différents districts serves se sont réunis à Kruscheva et ont résolu de surveiller les mouvements du prince. Ils ont même délibéré sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de rappeler le prince Milosch Obrenowitsch qui, resté à Bucharest, s'est rapproché depuis la guerre de la frontière de Servie.

Hoffzevitch, ancien secrétaire du prince Gortschakoff, est arrivé à St-Pétersbourg sous bonne escorte. Il est accusé d'avoir entretenu une correspondance active avec les Turcs. Le bruit courait qu'il avait été immédiatement exécuté dans l'enceinte d'une forteresse.

On a reçu de Vienne des détails plus complets sur le combat naval de Synope. La division turque a été surprise par la flotte russe qu'elle croyait éloignée. Chaque bâtiment turc avait à bord 600 hommes et un grand nombre de canons. La flotte russe se composait de vingt-quatre navires dont six vaisseaux de ligne. Le combat était très inégal car les Russes avaient 600 bouches à feu et les Turcs 300. Ces derniers se sont admirablement battus. Tous leurs bâtiments ont successivement coulé ou sauté, de sorte que les Russes n'ont pu en conduire qu'un seul à Sebastopol.

Le bulletin suivant a été affiché le 4 décembre à la Bourse d'Odessa:

«La flotte russe, sous le commandement de l'amiral Nachimoff, a rencontré dans la mer Noire une flotte turque et égyptienne, composée de dix-huit navires—vaisseaux à deux ponts, frégates, corvettes, deux bateaux à vapeur de la force de 500 chevaux et deux autres de la force de 300 chevaux. Après un long engagement les navires suivants ont été détruits ou pris:

Un navire de 64 canons—pas de nom.
Un navire de 60 canons—pas de nom.
Un navire de 52 canons—*Nezrami Effendi*.
Un navire de 50 canons—*Ahmet Ali*.
Un navire de 46 canons—*Nazim Fesria*.
Un navire de 22 canons—*Fezzi Mahmoud*.
Steamers—2 de 20 canons.
2 transports.
1 — anglais.

«L'engagement a eu lieu près de Synope—Cinq mille Turcs ont été tués et un grand nombre faits prisonniers. Osman Pacha, qui était blessé, a été également fait prisonnier. Plusieurs officiers, anglais et français étaient à bord des navires turcs.»

Le bulletin qu'on vient de lire annonce que la flotte turque se composait de 18 navires et que, sur ces bâtiments, dont 2 transports, ont été détruits par les Russes. Il reste donc des navires qui ont pu échapper aux Russes. Voilà qui amoindrit singulièrement l'avantage remporté par la flotte du czar. Ce qui en diminue encore l'importance c'est que les Russes eux-mêmes perdu dans l'engagement sept navires dont deux vaisseaux de ligne. En comparant les pertes, nous trouvons que le combat de Synope n'a coûté en plus aux Turcs que quatre bâtiments, à savoir: deux transports et deux steamers de 20 canons.

Deux frégates françaises et deux frégates anglaises sont allées à Synope; leurs commandans déclarent qu'elles ont reçu l'ordre de porter secours aux blessés, mais on comprend que leur mission est d'avoir sur l'affaire de Synope des détails authentiques.

Lorsque la nouvelle du combat de Synope est parvenue à Constantinople, le divan a été immédiatement convoqué et tous les ministres étrangers ont été invités à assister aux délibérations du conseil. Les ministres du sultan ont demandé aux ambassadeurs de France et d'Angleterre s'ils ne donneraient pas aux escadres combinées l'ordre d'entrer dans la mer Noire, mais ces derniers ont exprimé le désir d'avoir une entrevue particulière avec le sultan et lui ont déclaré qu'il vaudrait mieux n'envoyer dans la mer Noire qu'un ou deux navires pour obtenir des renseignemens plus complets.

Le bruit courait à Vienne que 30,000 Turcs ayant traversé l'Arpatchai avaient été repoussés par le prince Orbellian après un vif engagement. Selon une autre version les Turcs auraient essuyé une défaite à Atakhaw, près d'Akhaltzec, sur le chemin qui conduit à Tiflis.

La guerre du Caucase se poursuit avec vigueur. Schamyl a attaqué la forteresse de Zakatala et la garnison a capitulé après trente-six heures de combat. La perte a été considérable de part et d'autre. Schamyl s'est emparé successivement de trois autres forteresses russes. Le général Woronzow est dans une position fort précaire: son armée est moins considérable qu'on ne le pensait et c'est à peine s'il peut tenir tête aux forces turques. Que fera-t-il lorsque Schamyl et Selim-Pacha auront opéré leur jonction.

Les Russes ont perdu 400 hommes à l'assaut du fort de Safa.

La Perse n'a pas encore déclaré la guerre à la Turquie, mais on doute pas qu'elle se range du côté de la Russie.

En France, on parle toujours de conspirations. La police ayant cru comprendre que l'on voulait attenter aux jours de l'empereur, a décidé celui-ci à ne point assister à l'inauguration de la nouvelle rue appelée Boulevard de Strasbourg.

Le télégraphe nous a déjà appris que le cabinet formé à Madrid par M. Sartorius, avait subi un échec et que la session des Cortès avait été suspendue. Le vote hostile au cabinet a été provoqué à la suite d'une discussion fort vive sur le projet de loi relatif aux chemins de fer. 105 voix contre 69 ont condamné le ministère.

Le Régent de Portugal se propose de convoquer les Cortès pour faire proclamer la majorité de son fils.

L'ESCLAVAGE A CUBA.

La nomination du marquis de Pezuela au poste de capitaine général de Cuba, a été évidemment une concession du gouvernement espagnol à l'Angleterre. L'Espagne, vaincue par les pressantes sollicitations de cette dernière puissance, s'est enfin décidée à observer le traité par lequel, conjointement avec la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, elle s'est engagée à mettre un terme à la traite des Noirs. Elle avait jusqu'à ce moment fermé volontairement les yeux, et tandis que les navires français, anglais et américains couraient sus aux batimens négriers dans toutes les mers, ceux-ci trouvaient toujours un refuge assuré dans les ports de Cuba et y débarquaient paisiblement leurs cargaisons d'Africains.

Le marquis de Pezuela va substituer à cette tolérance, quelque peu scandaleuse, une rigueur à laquelle on n'est pas habitué dans la colonie espagnole. Dans une circulaire qu'il a adressée le 24 de mois dernier aux lieutenans gouverneurs de l'île, il leur fait part de ses intentions à cet égard et de sa ferme résolution de remplir pour ce qui est de Cuba, les obligations imposées à l'Espagne par les traités du 23 septembre 1817 et du 28 juin 1835. Mais, ajoute-t-il, comme l'agriculture a besoin de bras, et que la mortalité a été grande durant l'année parmi les esclaves, le gouvernement favorisera l'envoi dans l'île de travailleurs libres. Le capitaine général a publié une ordonnance à ce sujet.

Nous ne pouvons que féliciter l'Espagne de la résolution qu'elle a prise d'exécuter pour sa part le traité qu'elle a signé avec les autres puissances maritimes et par lequel elles s'engagent mutuellement à mettre obstacle à la continuation de la traite; mais nous ne saurions accorder la même éloge à l'ordonnance relative aux émancipés.

On sait qu'il y a à Cuba une certaine classe d'esclaves qui, ayant été importés après une époque dont nous ne nous rappelons pas en ce moment la date, ont droit à leur liberté. Ce droit, ils ne le possèdent pas personnellement. Il dérive seulement de l'inexécution des traités. Si l'affranchissement des émancipés n'était qu'une mesure [illegible] et [illegible] danger, nous y applaudirions; mais [illegible], le gouvernement espagnol porte [illegible] [illegible] danger.

Or, l'esclavage est une de ces institutions qu'on ne peut déraciner sans violence et sans troubler profondément l'ordre social. Pour libérer les nègres de Cuba, il faudra que tous les blancs soient réunis. La triste expérience du passé prouve d'ailleurs que l'une ou l'autre des deux races doit être asservie. En affranchissant les noirs de Cuba, on ne fera que changer la position relative des maîtres et des esclaves; ces derniers deviendront les maîtres et les premiers seront soumis au joug.

Et l'on sait ce que c'est que le joug des nègres, lorsqu'ils ont en main le pouvoir!

L'Espagne, il est vrai, n'affranchit qu'une catégorie d'esclaves, mais n'est-elle pas en même temps un funeste précédent? L'émancipation d'une classe d'esclaves ne conduira-t-elle pas à l'émancipation d'une autre classe? Et d'ailleurs les affranchis en se mêlant aux esclaves ne sèmeront-ils pas parmi ces derniers des germes d'insubordination?—L'Espagne est entrée dans une voie qui aboutira infailliblement à la ruine de sa colonie. Elle veut émanciper graduellement les noirs de Cuba; soit, mais elle travaille ainsi à substituer tous les calamités publiques et privées à la prospérité dont jouit encore ce royaume de la Reine des Antilles.

Voici l'ordonnance relative aux émancipés. Elle a été traduite de l'espagnol par nos confrères du *Courrier* à qui nous l'empruntons:

Ordonnance relative aux émancipés.

Art. 1.—Les nègres connus sous la dénomination d'*émancipados* (émancipés) sont tous libres. Ceux qui sont au pouvoir de l'autorité depuis cinq ans et qui ont seize ans accomplis obtiendront leur acte de liberté, et ceux qui demeureront dans l'île disposeront du salaire journalier auquel ils ont droit, sans autre retenue que la partie qui doit être mise en dépôt, laquelle ne sera pas de plus d'un quart.

Art. 2—Ceux qui n'ont pas cinq ans de service ne sont distingués des premiers qu'en ce qu'ils ne disposent pas du fruit de leur travail qui restera sous une administration pendant leur apprentissage.

Art. 3—Une assemblée nommée par le gouverneur général, de laquelle feront partie les syndics de l'*ayuntamiento* de la Havane, et qui sera connue sous la dénomination de «Junte protectrice des nègres émancipés», administrera les fonds du dépôt et prendra soin des émancipés de la manière prescrite par ce règlement.

Art. 4—A mesure que le gouvernement décrétera la manumission des émancipés qui sortiront d'apprentissage, il convoquera, par l'entremise de la Gazette officielle, les patrons qui le auraient en leur possession, pour qu'ils les présentent dans le délai irrévocablement fixé de cinq jours, s'ils sont dans la capitale, et de quinze jours, s'ils en sont éloignés; et ceux qui n'auront pas satisfait à cet ordre à l'expiration de ce délai, encourront une amende de cinquante piastres, qui sera recouvrée sommairement et par voie exécutoire, sans préjudice de peines plus grandes et du droit de recouvrer les dits apprentis aux frais des contrevenants, de la part desquels l'autorité a appris par expérience de déplorables abus qu'elle est décidée à extirper à tout prix.

Art 5—L'affranchi, sous l'intervention du gouvernement, s'engagera par contrat avec un patron pour le terme d'une année, aux conditions et en la forme que prescrit le modèle suivant de ce contrat:

«Je, ——— émancipé affranchi, de la nation de ———, numero ———, appartenant au navire ———, déclare que je me suis engagé librement et spontanément envers le gouvernement, pour le terme de ——— ans, à travailler à ce à quoi il me sera ordonné de le faire, aux heures d'usage; à me soumettre à la personne à laquelle sera transféré ce contrat (avec mon agrément), ainsi qu'aux personnes chargées du travail par celle-là; à leur obéir et à les respecter en tant qu'elles pourront m'y contraindre par la voie légale correspondante, conformément à ce qui est prescrit par l'ordonnance relative aux colons. On m'assurera pour rétribution de mon travail ——— piastres fortes par mois, dont sera déduit le quart, que percevra le gouvernement pour satisfaire aux dépenses qu'entraineront ces arrangements. On me alimentera et on me donnera deux vêtements par an, on me traitera et assistera dans mes maladies, sans m'obliger à travailler jusqu'à ce que je sois entièrement rétabli, et on me déduisant les journées de salaire que je perdrai par cette cause, mais sans pouvoir non plus m'obliger à travailler les dimanches et jours de fête, que je pourrai employer à travailler à mon profit.

«En foi de quoi je consens à ce contrat en présence du président et du secrétaire de la Junte protectrice des émancipés, qui y souscrivent au nom du gouvernement; et je le soussigne ici en faisant une croix, faute de savoir écrire.

«Havane, le ——— 185

«Le Président, Secrétaire.

«Nous transférons ce contrat, au nom du gouvernement, à M ———, qui y apposera sa signature en preuve de ce qu'il s'oblige à le remplir religieusement, faute de quoi il y sera contraint par les moyens indiqués dans l'ordonnance relative aux colons.

«Havane, le ——— 185

«Le président, Secrétaire.»

Art. 6—Le patron remettra mensuellement à l'affranchi son salaire, conformément au contrat, et, au dépôt, le quart de ce salaire, d'avance pour chaque année.

Art. 7—Afin que les émancipés dépendent tant le plus possible aux contractants, sauf meilleur avis des patrons, toutes instances en faveur des affranchis seront adressées au gouvernement, qui les fera passer à la Junte, laquelle les examinera, afin de déclarer ce qu'il lui paraîtra juste d'accorder ou de refuser.

Art. 8—Si quelqu'un des émancipés engagés veut changer de patron pour quelque cause que ce soit, la Junte entendra sa plainte, et si elle la trouve juste, elle en fera part au gouvernement, afin que celui-ci en prenne les mesures nécessaires. La Junte sera aussi l'organe de toute réclamation à adresser à l'autorité et l'on devra s'adresser à elle pour toutes les cas prévus par l'ordonnance relative aux colons.

Art. 9—Si le patron veut contracter avec l'affranchi pour un autre terme légal, et que celui-ci y consente, ils pourront effectuer cet arrangement au moyen d'un nouveau contrat, en présence de l'autorité, mais avec l'intervention de l'autorité la plus immédiate, qui donnera avis du fait au gouvernement, lequel en informera la Junte.

Art. 10—Les émancipés apprentis seront engagés de la même manière, mais on préférera qu'il le soient dans la capitale ou dans ses environs, afin qu'ils soient plus sous la main de la Junte protectrice, et leur salaire sera payé à celle-ci par quartiers et d'avance.

Art. 11—Il y aura un trésorier, qui sera chargé de ces fonds et de tous ceux qui seront recouvrés. Ce trésorier sera membre de cette Junte de bienfaisance, sur la proposition de laquelle il sera nommé par le gouvernement de même que le président et le secrétaire.

Art. 12—Il y aura aussi un administrateur du dépôt qui ne sera pas membre de la Junte, et qui jouira d'un traitement proportionné à son travail, lequel traitement sera fixé par le gouvernement sur la proposition de la Junte.

Art. 13—Si quelque autre employé était jugé indispensable, la Junte en proposerait la nomination, sans perdre de vue combien l'administration du bien des pauvres doit être économe et peu compliquée.

Art. 14—L'administrateur du dépôt transmettra deux fois par semaine à la Junte un état exact des émancipés de la première et de la seconde classe; ce qui ne la dispensera pas d'informer le président de tout ce qui pourrait survenir d'extraordinaire au dépôt.

Art. 15—L'administrateur de ce dépôt s'y tiendra avec la plus grande assiduité possible, et il permettra, à tous ceux qui se présenteront avec un ordre du président qui les y autorisera, de visiter le dit dépôt, ceux qui y seront déposés et de prendre des notes.

Art. 16—Pour les frais de justice que la Junte aurait reconnu être dus aux patrons pour quelque cause que ce soit provenant de l'exécution de ce règlement, le secrétariat de gouvernement expédiera l'ordonnance correspondante autorisée par le gouvernement général, et sans laquelle aucun paiement ne sera effectué.

Art. 17—La Junte nommera tous les mois un commissaire (*vocal*) qui inspectera les émancipés qui resteront au dépôt, s'enquerra par lui-même de ceux qui n'en peuvent pas sortir, soit à cause de leur âge avancé, de leurs infirmités, de leur mauvaise conduite ou de toute autre cause, et il se rendra compte à la Junte, afin que celle-ci puisse proposer au gouvernement telle résolution qui lui paraîtra convenable.

Art. 18—Le prix des journées que gagneront les affranchis aussi bien que les apprentis sera le même pour tous les individus de chaque classe. Il sera fixé tous les ans par la Junte, qui prendra en considération le prix plus ou moins élevé des bras employés au travail. Et à l'égard des derniers, elle se décidera toujours plutôt d'après la protection bienfaisante que réclament ces malheureux que d'après l'intérêt.

Art. 19—Tous les excédants que la sage économie de la Junte pourra réunir après avoir satisfait à ses dépenses forcées seront affectés spécialement au soulagement des apprentis, et en général à toute la classe des émancipés.

Havane, le 1er janvier 1854.

Le Marquis de la PEZUELA.

Pour copie conforme,

JOSE ESTEVAN.

Navires pour la Nlle-Orléans.—Des [illegible] de St Thomas, en date du 19 décembre, [illegible] que le navire Ellis, capitaine Le-[illegible], parti du Havre le 27 octobre pour la Nouvelle-Orléans, est entré en relâche dans ce port, ayant perdu tous ses mâtereaux.

Le navire Ottoman, capitaine Howe, parti de Cardiff avec un chargement de charbon, [illegible] relâché à St Thomas, mais il repris la mer au commencement de décembre, pour la Nlle Orléans.

Compagnie de l'hôtel St-Charles.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la charte, lundi 16 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie du Gaz, rue de la Commune. Voir aux avis.

Foire au profit des orphelins.—La foire au profit des orphelins du Troisième District s'ouvre aujourd'hui. La population généreuse de notre ville se le rappellera.

Le président des Etats-Unis a publié une proclamation dans laquelle il annonce que le gouvernement de Wurtemberg s'est joint à celui de la Prusse et des autres Etats de la Confédération allemande, et a signé conjointement avec ceux un traité d'extradition mutuelle avec les Etats-Unis.

Hôpital de Charité.—Il résulte du rapport annuel de l'Hôpital de Charité qu'il a été admis dans cet établissement, durant l'année dernière 13,750 malades, dont 1,366 Américains et 12,386 étrangers. Le nombre des malades renvoyés guéris s'est élevé à 10,730, celui des décès à 2,164 et celui des naissances à 106.

Théâtre d'Orléans.—Ce soir, *Ernestine*, avec MM. Emélien, Laurent et Gueffroy, Miles Bourgeois et Martial.

LOUISIANE.

Paroisse Plaquemines.—Nous lisons dans le *National*:

La récolte qui se présentait au commencement de la saison sous des auspices aussi [illegible]

...peut plus favorables, vient de changer tout à coup par suite de l'intempérie de la saison. Aussi est-ce avec la plus grand regret que nous constatons de fâcheux résultats pour les planteurs de notre paroisse, qui ont, en quelques jours, leurs cannes complètement gelées. Beaucoup d'entre eux ont à déplorer une perte notable par ces contre-temps, et mettent comme s'appuyer sur le rapport de la Nouvelle-Orléans contribuera à les dédommager de cette malencontreuse perte.

—La semaine dernière, un éboulement considérable a eu lieu en face de notre office, sur l'habitation de M. Fazende. Nous profitons de cette occasion pour avertir MM. les syndics des autres districts de notre paroisse à surveiller avec un soin tout particulier nos chemins et levées, et d'obliger nos concitoyens à faire ces réparations pendant qu'il en est encore temps.

CONGRES.

Sénat, 31 *décembre*—Pas de séance.

Chambre des Représentans.—M. Hendrick présente un mémoire des citoyens de l'Indiana, relatif à l'interruption que causent dans le commerce les troubles d'Erie. Référé au comité des affaires militaires.

M. Houston, du comité des voies et moyens, rapporte un bill qui fait une allocation à l'armée pour la prochaine année fiscale, et un autre bill faisant une allocation pour le transport des malles des Etats-Unis par les steamers des Etats-Unis pendant le prochain exercice.

M. Phelps, du même comité, rapporte un bill faisant une allocation pour le service de la marine.

Ces trois derniers bills sont référés au comité général.

La résolution conjointe du Sénat offrant les remerciements du Congrès ainsi qu'un sabre d'honneur au général Wool, pour sa belle conduite à Buena Vista, est rapportée à la Chambre et référée au comité des affaires militaires.

La Chambre s'ajourne au 3 janvier.

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

Adolphe Fisher, qui manque de chemises ou n'a peut-être pas eu le temps d'en acheter, est accusé d'avoir pris trois de celles que Mme Tolédano avait suspendues à une corde dans sa cour.

Alice Kenney et Mary Butterfield, femmes à l'humeur belliqueuse, sont au violon pour s'être mutuellement tiré les cheveux.

Bridget Read a été écrouée sous prévention d'avoir tenté d'enlever de chez Ann Barns une corde à laquelle cette dame avait suspendu du linge.

M. Sheafer s'était introduit à bord du navire Mustang et s'y tenait caché. Le capitaine l'ayant aperçu et pensant qu'il était venu à son bord dans l'intention d'y commettre un vol, envoya quérir un officier de police qui conduisit Sheafer en prison.

Thomas Kelly a été envoyé devant la Première Cour de District pour s'être porté à des voies de fait contre Richard Goss, au coin des rues St Joseph et Tchoupitoulas.

B. Gusman sera bientôt jugé par le même tribunal. Il est accusé d'avoir blessé P. McGuggin avec un rasoir.

J. A. Loyd est accusé d'avoir employé des moyens très peu honnêtes pour se faire recevoir comme pensionnaire à l'Hôtel St-Charles. L'interrogatoire n'a pas encore eu lieu.

Wm Deno a été écroué sous prévention d'avoir exigé, d'un étranger, $10 pour transporter une caisse de la gare du chemin de fer au débarcadère des bateaux à vapeur.

J. Kidden et Wm Kidder auront bientôt à répondre à l'accusation d'avoir voulu mettre en circulation de fausses pièces d'argent.

Deuxième District.

Joseph Agreat a été écroué pour avoir violemment assailli une négresse appartenant à Mm Dupuis.

La police a retrouvé plusieurs paires de bottes qui avaient été volées à M. Ross. On dit que les auteurs de ce vol sont tiers de cette prise.

Enquêtes—Vendredi dernier, la police recueillit dans la rue Gallatin, un homme qui se mourrait. On le transporta à l'Hôpital de Charité où il expira peu après. Le jury appelé à examiner l'enquête a déclaré que cet homme avait succombé à des coups que lui avait portés à la tête une personne inconnue. Les poches du défunt étaient retournées. Tout semble indiquer qu'il a été victime d'un assassinat.

Le coroner a pratiqué la levée du corps de Sami. Hanson, qu'a été trouvé flottant dans le fleuve, au pied de la rue Louisa, troisième district. Verdict: noyé par accident.

M. Rufus Dolbear, No 106, rue du Canal, nous prie d'annoncer que ses classes sont ouvertes pour l'année **1854** et qu'il sera heureux de voir à son *Académie d'Écritures et de Tenue des Livres*, toutes les fois qu'il leur plaira d'y venir, tous ses amis et ses anciens élèves.

Les citoyens et les étrangers sont invités à s'y arrêter et à juger par eux-mêmes.

M. Dolbear garantit le succès à tous ses élèves quel que soit leur âge. Voir l'avis.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Paris, 15 décembre 1853.

Les jours, en s'écoulant, enlèvent tous quelque chose à la gravité qui avait d'abord paru s'attacher à l'adhésion des puissances allemandes à la politique de la France et de l'Angleterre. Ainsi il ne paraît plus être question de médiation armée, de traité formulé par les médiateurs à imposer aux parties belligérantes. Tout se réduirait à une sorte de seconde édition de la note de Vienne qui serait appuyée tout au près du Divan qu'auprès du czar, non par une note collective, mais par une note identique conçue séparément par chacune des quatre puissances. A mesure que ces détails ont transpiré, la grande impression du premier jour a disparu pour faire place à de nouvelles défiances. On a vu dans l'accession des puissances allemandes une combinaison pour gagner du temps à la Russie, et peut-être pour essayer de séparer l'Angleterre de la France. Quant à la presse anglaise, elle s'est montrée dès le premier jour très peu confiante dans le bon effet de cette nouvelle tentative diplomatique.

L'opinion en était là lorsqu'est arrivée samedi soir une nouvelle de la plus haute gravité.

D'après une dépêche expédiée d'Odessa, l'amiral russe Nachimoff, à la tête d'une escadre de six vaisseaux de ligne, deux frégates et plusieurs vapeurs, aurait forcé la rade de Sinope où il aurait détruit douze bâtimens turcs et fait prisonnier le contre-amiral Osman. Voilà, d'après les commentaires et les détails reçus depuis lors, le fait principal qui paraît certain; seulement la présence constatée dans le Bosphore des trois vaisseaux de ligne turcs et de la division de frégates sous le commandement de Mushaver Pacha (M. Slade) donne lieu de supposer qu'il ne s'agissait que de bâtimens de transport et de quelques navires qui les escortaient. On ne sait pas ce qu'il faut penser et l'escadre russe est venue directement de Sébastopol sur Sinope, ou si ayant rencontré la flotille turque dans la mer Noire, elle l'a poursuivie jusque dans la rade de Sinope. Une correspondance de la *Presse* affirme que les Turcs se sont vigoureusement défendus et que les Russes ont eu deux vaisseaux coulés bas. Toutefois on ne saurait rien de positif qu'après l'arrivée du prochain paquebot.

Mais l'étendue des avantages remportés ou des pertes subies sont relativement de peu d'importance au prix de la situation fausse, embarrassante et, tranchons le mot, honteuse, que cet événement fait aux flottes anglo-françaises dans le Bosphore. Que sont elles venues faire à Constantinople? n'ont-elles été envoyées, comme on dit vulgairement, que pour tenir la chandelle aux Russes ou regarder brûler les vaisseaux turcs? Cette guerre qui n'est pas la guerre, cette occupation armée de deux provinces qui n'est pas la guerre, cette attitude purement défensive ayant à ce point de la modération bien connue des sentiments de l'autocrate, tout ce galimatias qui défraie depuis six mois les notes des diplomates et les articles des journaux officieux ou officiels, cette protection promise, ce concours moral et matériel assuré, tout ce pompeux édifice de paroles creuses vient de se heurter avec fracas et de crouler au contact d'un fait brutal: à cent lieues des flottes envoyées pour protéger le sultan, ses vaisseaux sont brulés dans ses ports par les flottes de Sébastopol. La sensation en a été profonde, mais contenue par le régime sous lequel vivent les journaux. En Angleterre elle a éclaté dans un cri unanime de guerre et de représailles. Le *Times* lui, même, l'organe de lord Aberdeen, le champion de la paix à tout prix, croit que les résolutions des amiraux auront dû précéder les ordres des gouvernemens. Enfin le *Journal des Débats* intimidement gourmande le *Times* sur ses boutades belliqueuses, annonce d'après ses correspondances, que les deux ambassadeurs de France et d'Angleterre s'étaient immédiatement réunis pour aviser aux résolutions à prendre.

Nous sommes, quant à nous, très tenté de croire que cette fois encore il ne sortira rien de tout ceci. Au point où les choses sont arrivées, et après tout ce qu'on a déjà supporté, nous ne voyons pas pourquoi on perdrait patience par suite d'un événement qu'on devait prévoir, pour parler comme le *Journal des Débats*. Ce qui est toujours évident, c'est que l'Angleterre a une singulière répugnance à s'engager de compte à demi avec nous, et que le gouvernement français ne veut pas s'engager sans l'Angleterre. C'est là la situation que la Russie exploite depuis huit mois, et qu'elle exploite, on peut le dire, avec ostentation. Cependant tout ceci devient grave; les flottes sont engagées, c'est sous leurs yeux et, pour ainsi dire, sous le feu de leurs canons, que les Russes viennent insulter leurs alliés. L'affront est direct, personnel; le supporter serait l'équivalent d'un aveu public d'impuissance.

Pour le gouvernement anglais un pareil aveu serait périlleux. Pour le gouvernement français, les conséquences en pourraient devenir mortelles; il est en face d'une conspiration monarchique avouée, publique, flagrante, patronée par l'Autriche et par la Russie; [illegible]

[illegible]

FEUILLETON.

LA FAMILLE AUBRY.

La critique dans l'amour.

IV.

On trouva dans les papiers de Natalis, portant à peu près la date de ces jours-là, les pages qui suivent, sorte confession douloureuse, testament de sa pensée, amer et rude feuillet sur la pièce manquée de sa vie.

Nous transcrivons ces pages telles quelles, car, selon le *titre de Diderot*, *ceci n'est pas un conte*:

«Puisque j'ai un moment lucide, établissons notre bilan,—en attendant que je le dépose.

«Seulement, touchons à mon cœur le moins possible, il est trop endolori!

«En moi, hors de moi, tout est triste, tout est sombre. Dans mon temps comme dans mon cœur, ni lumière ni espérance.

«Intérieurement, je me vois, je me juge,—et je me condamne.

«Que suis-je? Copie de copie! épreuve usée d'une gravure tirée à dix mille exemplaires! traduction en méchante prose d'un poème épique de travers!

«L'autre jour, je m'efforçais, à la fois orgueilleux et modeste, de m'inventer une originalité de souffrance, de me démontrer que je ne ressemblais pas aux grandes et sombres figures dont l'influence a fait ou défait mon être. Hamlet est un rêveur qui conçoit [illegible] la redoutable qu'il doit [illegible] je chercherais vainement ce que j'aurais à faire. Mon âme est une [illegible] et infatigable amant de l'idéal [illegible] ... femmes n'ont pas suffi. Moi, je n'ai eu qu'une unique amour qui a débordé moi, géant et qui l'a brisé.—Childe-Harold, immense orgueil, rassasié de tout, dégoûté de tout, invoque inutilement les larmes et court à travers le monde, déchiré par le dégoût et s'exiler de son cœur. Moi, je n'ai eu de rien, et ma vie humble et obscure est restée confinée au foyer de la famille.—Werther est un enthousiaste désabusé. Je suis un critique clairvoyant.—René subissait un amour maudit. J'ai, sinon choisi, au moins couvé et caressé le mien.—Mon père seul trouverait que le fatalisme les justifie tous, et que moi la liberté m'accuse, qu'ils furent victimes et que moi je suis réfractaire.

«Je me disais cela!.... Eh! qu'importe l'accident, la forme, l'occasion, le temps et le lieu! Mon mal, s'il existait, serait au fond le même que le leur, ce serait l'infini, l'amour, le désir, la soif de l'infini. Or, l'infini est comme l'Océan, nul ne peut se désaltérer à ses ondes amères, et les plus petits ruisseaux est meilleur aux lèvres humaines.

«Mais mon mal existe-t-il? ou plutôt existerait-il, si tous ces noms, tous ces types qui me tourmentent n'existaient pas? Justement, parce qu'ils ont été l'expression de ces douleurs, ils semblent m'en avoir laissé après eux que l'affectation. Et qu'y a-t-il de plus misérable que l'affectation d'une infirmité? C'est là de mon cas une amertume qu'ils n'ont pas connue! Chaque fois qu'on éprouve une sensation, se dire: J'ai lu cela quelque part! Acteur et non auteur, répéter un rôle écrit! faire de l'archaïsme de sentiment! avoir le malheur classique!

«J'ai donc eu dessein et presque en horreur mon individualité, comme on dit aujourd'hui. Malgré cela je n'y sais de rien, je me demandais pas mieux que de me donner et de me dévouer à une œuvre générale. Mais à laquelle? Je regarde autour de moi: que pourrais-je aimer, défendre et servir?

«La liberté! me répond mon père.—L'art! me répond mon maître.—La liberté de quoi? L'art pour quoi?

«Ces grandes pensées, ces grands amours ont commun veulent une unité qui manque à notre époque en désarroi. Nous n'avons pas la religion, tout est là. Religion veut dire lien, jusqu'ici n'était rien lien, qui enchaînait, ce devrait être un lien qui enseigne, et la religion était compromise, il faudrait qu'elle fût harmonie....

«Mais, en attendant, qui porter sa bonne volonté? Je ne suis qu'un simple ouvrier, moi, et il m'aurait fallu un temps fait, un temps à faire. J'aurais joué ma partie dans un ensemble; je ne suis pas de force à me créer de nouvelles. Ce n'est trop lourd et mon oncle.

«Alors, par le sentiment de ma faiblesse, je devins méchant. Je fais du mal à ma mère, à Marthe, à ma chère petite Marie. Elles finiraient par me haïr, si les anges haïssaient. Eh! mon Dieu! je me hais moi-même!

«A quoi bon leur souffrance et la mienne? Qu'est-ce que je dispute à l'agonie? Parce que je m'empêche de mourir, est-ce que j'existe? mon talent est mort, ma jeunesse morte, mon illusion morte. Je les vois revenir en moi par intervalles, plus tristes que des fantômes! Je ne suis pas vivant, je suis hanté.

«N'est-il pas temps de délivrer de cette obsession tous deux que j'ai tant aimés?

«Je regardais hier, au Louvre, le groupe de Laocoon, cette sublime et profonde tragédie. Dans cette famille, ce n'est pas le père, c'est la mère qui est serrée par les vautours, et quelquefois c'est à offert lui même à la juste expiation, il aurait par y dévorer tous les siens....»

V.

M. Giboureau était allé voir Pierre à son bureau. Pierre lui disait:

—N'est-ce pas bien étonnant? Il n'y a que la mère et moi qui voyons l'air de nous apercevoir de la vérité des choses. Le positif, c'est que Natalis maigrit et pâlit à vue d'œil, c'est qu'il ne dort plus, c'est qu'il mange à peine, c'est qu'il reste des journées entières et quelquefois des nuits dehors, c'est qu'il perd sa santé, enfin! Voilà ce qu'il y a de visible. Maintenant on s'imagine que sa maladie est dans l'âme.

—C'est ben vieux jacobin de père qui invente cela!

—Ah! Giboureau, ne touche pas à mon père! reprit Pierre d'un ton mécontent. Tu sais, j'ai confiance dans ton opinion; tu juges supérieurement les hommes avec beaucoup de mépris, c'est bien. Mais je ne veux pas qu'on touche à Pierre ou qu'on s'approche de la famille, moi je l'aime, c'est sacré!

M. Giboureau le savait bien! Sa perspicacité diabolique n'avait pas été sans faire, au sujet de Marthe et de Natalis, mille observations qui s'échappaient dans la maison qu'à la robuste bonhomie de Pierre. Mais, hélas! chez que fois que M. Giboureau, par les insinuations les plus délicates, avait essayé de souffler sur Natalis le plus léger doute, Pierre l'avait si rudement rembarré, qu'il avait changé de tactique et mis que ses batteries.

Il avait pris dès lors, Daniel pour bouc émissaire, le chargeant de tous ses soupçons, et accumulant sur lui toute la jalousie de Pierre pour la faire éclater sur Natalis au moment propice. Quand M. Giboureau n'est pas regardé son ami Pierre comme sa propriété exclusive dont une famille gênante accaparait les trois quarts, le refus de Marie et la rencontre des Sceaux aussent été des motifs de vengeance très suffisans pour ce méchant homme.... Nous disons méchant! Y a-t-il des méchans? Il y a des malheureux et des imbéciles, ceux que la souffrance aigrit, et ceux que n'éclaire pas l'intelligence,—et ce Giboureau était des uns et des autres.

—Je ne prétends pas médire de ton père, s'empressa-t-il de répondre. C'est un honnête homme et Natalis est un bon garçon. Mais tu as raison de ne pas croire à une maladie de l'âme. Il y a du mic-mac là-dessous.

—Mais qu'est-ce que ce peut être?

—Ah! voilà! ton père et Natalis savent sans doute quelque chose qu'ils te cachent, quelque chose qui les trouble, qui les irrite, qui les désespère et à quoi ils ont peine à remédier probablement.—Est-ce que M. Daniel chuchote toujours tout bas avec ta femme, quand on ne fait pas attention à lui?

—J'ai demandé tout simplement à Marthe ce qu'ils se disaient, reprit Pierre. Elle ne m'a pas bien répondu, elle a rougi, elle a balbutié.

—Fâche-toi si tu veux, Pierre, je le déteste, moi, ce Daniel!

—Oh! je ne l'aime pas non plus. Lui, c'est un étranger.

—Cependant, que crains-tu? Ta femme est sage et fidèle.

—Oui, mais elle est jeune et crédule. Ah! Giboureau, quand mes idées se mettent là-dessus, j'ai un nuage rouge devant les yeux. Mille carabines! si je soupçonnais seulement la moindre chose contraire à mon honneur!...

—Tu connais mes principes, Pierre!

—Non, non, je ne lui ferais rien à elle. Mais, à lui, je lui tordrais le cou comme à un poulet, —ou duel s'entend.

—Sans pitié, alors! dans ces occasions-là, il n'y a plus d'amis, plus de parenté qui tienne! un vieux soldat n'est pas un enfant!—Mais, vois-tu, Pierre, tu as tort d'interroger ta femme, cela lui donne l'éveil. Il faut n'avoir l'air de rien, examiner en dessous, voir sans faire semblant, et puis, saisir l'heure et le moment, et tout englober comme un obus. Laisse-moi te diriger là-dedans. Tu sais, je suis ou pour soutenir, et j'étais la meilleure vedette du régiment.

Dans le même instant, il se passait, rue des Postes, une scène qui dérangeait, ou du moins ajournait les combinaisons de Giboureau.

Natalis rentrait, plus défait peut-être et plus hagard que de coutume; il trouvait dans le salon Marthe, Marie et Daniel. Tandis que Daniel et Marie riaient et jasaient d'assez bon accord pour le quart d'heure, il s'approchait de Marthe, et, dans une sorte de paroxysme fiévreux:

—Marthe, lui disait-il d'une voix brève, j'aurais quelque chose à vous faire voir, et je vous prie de venir tout de suite avec moi à mon atelier.

—Seule?

—Seule.

—Je n'irai pas, répondit Martha effrayée.

—Vous me refusez? C'est bien.

Natalis fut tel que Marthe frissonna et dit en se levant:

—J'irai!

Ils sortirent sans que Daniel et Marie fissent grande attention à eux, traversèrent en silence le jardin et entrèrent dans le pavillon.

[illegible]

...vait de l'égarement dans ses yeux. Marthe, épouvantée, voulut résister, il ne lui en laissa pas le temps, il la prit par la main, la conduisit avec une sorte de déférence étrange jusqu'à la porte, la salua et rentra dans l'atelier, dont il referma la porte sur lui.

Marthe, avec des pieds qui chancelaient sous elle, courut au salon et tomba sur une chaise, toute secouée d'un tremblement intérieur.

—Monsieur Daniel! dit-elle, monsieur Daniel! je vous en prie, allez donc retrouver Natalis à son pavillon. Je crois qu'il a besoin de vous.

—J'y vais, répondit Daniel.

Mais il sortit encore et continuait de parler à Marie.

—Tout de suite! oh! tout de suite, monsieur Daniel! reprit Marthe suppliante.

Daniel, étonné, la regarda, et s'élança aussitôt. Marthe courut à la fenêtre, le suivit des yeux à travers le jardin, et quand elle vit que la porte de l'atelier n'était pas fermée à clé et qu'il entrait librement, elle respira.

Daniel trouva Natalis assis devant son petit poêle de fonte, attisant quelques fragments de toile et de bois qui achevaient de brûler. Il semblait suivre d'un regard fixe comme une idée fixe.

Daniel n'avait à côté de son ami!

—Tu souffres, mon pauvre Natalis! lui dit-il avec affection, et je suis de ceux qui te souffrent. Marthe a eu plus de confiance que toi dans mon amitié! Elle m'a conté toutes tes peines, toutes tes craintes, elle m'a chargé de veiller sur toi, de te consoler, de te soutenir. Mais, m'attendais de toi un moment d'abandon ... Natalis! hé! Natalis! ne m'entends-tu pas!

Daniel secoua Natalis, puis le retourna, puis le secoua: ce n'était qu'une masse inerte qui ne sentait rien. Son front était de feu, ses mains étaient de glace. Daniel se précipita dehors, appelant du secours. Léonard, qui venait de rentrer, accourut. Daniel et lui transportèrent Natalis dans la chambre de Marie.

Un quart d'heure après, le médecin, mandé en hâte, avouait à Pierre et à Daniel que si la fièvre cérébrale se déclarait, il ne fallait plus espérer qu'en Dieu.

Pendant des jours et des nuits, de terribles souffrances se succédèrent. Natalis semblait n'en avoir même pas conscience.

Ce qu'il sentait seulement, c'était dans son sein un vide immense et comme une faim dévorante de l'âme. Il se faisait en lui, disait [illegible] ... qui lui [illegible]. Cette chose unique, s'il fallait trop longtemps l'attendre il allait mourir.

Tous ceux de sa famille l'appelaient avec de tendres paroles, et il ne mourait. Sa mère priait et sanglotait au chevet de son lit, et il se mourait. Marthe elle-même, effarée et ployée, passait et repassait devant ses yeux, et il se mourait toujours. Il semblait désirer un étranger et un indifférent à tout ce qu'il voyait, comme à une pièce de théâtre qu'il eût regardée sans pouvoir entendre ou comprendre les personnages.

Un soir,—on était au commencement du mois d'octobre,—il n'y avait dans la chambre du malade que Léonard, Pierre et Marthe; Brigitte et Marie, après trois nuits de veille, étaient allées prendre une heure de repos. Le docteur vint, et, après avoir longtemps examiné Natalis en silence, il secoua tristement la tête, écrivit son ordonnance sur le bout de la table, puis se leva, fit signe à Pierre de le suivre.

Ce signe, Léonard et Marthe le surprirent. Le pauvre père s'apprêta à sortir aussi.

—Oh! restez, vous, monsieur Aubry, dit le médecin; M. Pierre suffit bien pour me reconduire.

—Je sais souffrir, monsieur, reprit Léonard.

Les trois hommes sortirent, refermèrent la porte, et s'arrêtèrent dans le salon à parler non loin du seuil.

Martha, alors, pencha sa tête à la serrure, et, palpitante, écouta l'arrêt.

Le front qu'elle releva au bout d'une minute était plus pâle que celui d'une morte. Elle revint au lit de Natalis, contempla son visage amaigri, ses yeux à demi-clos, sa longue barbe, et prit ses mains brûlantes dans les siennes. Le demi-jour d'une veilleuse éclairait seule la scène.

Natalis, averti par un dernier instinct, regarda vaguement Marthe et se mit à sourire.

—Oh! ce sourire-là, doux comme une prière, touchant comme un adieu, Marthe ne put y tenir. Elle avait assez lutté, assez souffert la pauvre créature! Un sourire la vainquit. Elle tomba à genoux par un si brusque mouvement que son bonnet s'en détacha; elle saisit sa tête, la pressa, et la voix d'un si énergique appel, avec son cœur, déjà engourdi dans la mort, se révéla: —et, désespérée, les mains et les yeux au ciel, d'une voix éteinte, mais d'une âme ardente, elle jeta ce cri:

—Qu'il soit sauvé, mon Dieu! et tant pis que je l'aime!

Par quel miracle Natalis entendit-il ce cri, par quel mystère il sentit soudain la vie revenir, affluer en lui, nulle science humaine ne pourrait le dire? L'amour est fort comme la mort, dit l'Ecriture. L'amour lui fut plus fort.

Reste à savoir s'il fut le moins terrible.

PAUL MEURICE.

(A continuer.)

Compagnie de l'Hotel St-Charles.

Nlle-Orléans, 7 janvier 1854.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la charte, lundi, 16 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie du Gaz, rue de la Commune.

Par ordre, P. N. WOOD, Secrétaire.

FABRIQUE DE MOUTARDE CREOLE, Établie en 1849, rue Ste-Anne, No 117, *Entre Bourbon et Dauphine.*

LE soussigné annonce au public de cette ville, aux restaurateurs, hôtels et maisons bourgeoises, qu'il est prêt à les servir, comme par le passé, avec la plus grande promptitude, de la moutarde de sa fabrique, déjà si avantageusement connue, en bouteilles, demi-bouteilles, gallons et demi-gallons. Cette moutarde est garantie naturelle, sans aucune couleur pour imiter celle de tout autre fabricant; le soussigné désirant au contraire ne vendre que la sienne et n'ayant à redouter aucune contrefaçon. F. BREGUE.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société existant sous la raison "DARAN, LABICHE & Co étant expirée par limitation, est dissoute d'un commun accord et continuera sous la raison de "DARAN & JOURDAN" qui est chargée de la liquidation de l'ancienne société.

Nlle-Orléans, 7 janvier 1854. H. DARAN, J. H. LABICHE, J. U. CARRIE', Agent pour A. Carrié.

Les soussignés continueront le même genre d'affaires sous la raison de "DARAN & JOURDAN", et se chargent de la liquidation de la maison "DARAN, LABICHE & Co." Nlle Orléans, 7 janvier 1854. H. DARAN, F. JOURDAN.

REDUCTION DE PRIX Par E. Reilly & Co., Encoignure Canal et Royale.

NOUS avons l'honneur de donner avis aux Dames, qu'à partir de LUNDI, 9 courant, toutes nos marchandises d'hiver, en magasin, seront vendues avec réductions importantes de 10 à 50 pour 100 sans exceptions.

Cachemire français, riches; Cachemire d'Ecosse français, toutes couleurs; Cachemire à carreaux; Soierie unie et à carreaux; Barpour broché et noire; Robes barèges, à volants; Soie noire unie, damassée et à carreaux; Moire noire antique; Gros de Naples, toutes couleurs; Soie à carreaux, article nouveau; Robes de soie Bayadère, à volants; Manteaux et pelisses de drap et velours, du genre le plus nouveau; Mouchoirs, cols et chemisettes brodés; Manches brodées.

ARTICLES POUR DEUIL. Mousseline de laine noire de 4/4 8/4; Mérinos et cachemire noirs; Thibet et alpacas noirs; Bombazine noire; toulards noirs; Chally noir; drap noir pour dames; Toutes espèces de broderies pour deuil, etc. Linge de table, un grand assortiment de nappes et serviettes de toute grandeur, Toile à drap de 4/4 à 12/4; Toile d'Irlande. P. & E. REILLY & Co., Encoignure Royale et Canal.

AVIS. LES créanciers de Noel & Guiraud peuvent s'adresser, lundi 9 janvier 1854, au syndic, M. C. Hunold, pour recevoir leurs dividendes sur le premier tableau de distribution.

EAU NATURELLE DE VICHY. Source de la Grande Grille. Ces eaux sont fort utiles dans les maladies chroniques dont le siège est dans les viscères du bas-ventre, et particulièrement dans les engorgemens du foie et de la rate, et dans les coliques hépatiques. Les gastrites chroniques, les gastralgies non accompagnées d'irritations ou de lésions organiques sont heureusement modifiées par l'emploi des eaux alcalines. Les eaux alcalines sont utiles pour dissoudre les calculs d'acide urique; on les administre avec succès dans la gravelle et dans les [illegible]. (Bouchardat.) Les Thermes de Vichy viennent au premier rang des eaux alcalines; ils jouissent d'une grande réputation. Ce sont les eaux de France les plus fréquentées. Reçus en caisses, ... par le navire Wurtemberg, et à vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, encoignure Dauphine et Douane.

EAU-DE-FLEURS-D'ORANGER triple supérieure.—En débarquement du navire Fanny, arrivé de Marseille, quelques caisses de Eau-de-fleurs d'oranger triple, importées spécialement pour l'usage des pharmaciens, confiseurs, distillateurs et parfumeurs, à vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, encoignure Dauphine et Douane.

50 paniers jolis Cognac Champagne et Ste Brice, ... dans les magasins de la Douane, ayant droit au drawback, à vendre par J. LANATA, 11 Jefferson, 12 Toulouse.

VINS en barriques et en caisses. 50 barriques vin rouge bon ordinaire, ... Haut Barsac et Haut-Sauterne; ... Madère ...; ... Muscat de Frontignan; ... Sherry première qualité. A vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 27, rue St-Louis.

EAU DE VIE—31 quarts des marques suivantes: Union Vineyard Proprietors, Alex de Monteznu 1840, L. Daran et Champagne, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St-Louis.

HUILE D'OLIVES A. Croce—465 paniers huile en grandes et demi-bouteilles, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis.

BEURRE de Goshen—Reçu par le Crescent City venant de New-York: 10 caisses beurre de Goshen en boîtes de 1 livre, ... de la marque de P. Giraud & Co. A vendre par BRUGUIERE & Co., 15, rue Bienville.

DIVERS—70 paniers bouteilles vides 22 onces; 40 caisses eau de fleurs d'oranger; 20 boites bouchons de 15000 chaque; ... Damesjeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons; A vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 27 rue St-Louis.

EN débarquement du navire Geo. T. Patten, venant du Havre, et à vendre par les soussignés: 1000 damesjeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons. PAUL JUGE FILS & Co., 27 rue St-Louis.

Vente pour cause de liquidation, No 106, rue du Canal.

DESIRANT se retirer des affaires, Mme RINEK a l'honneur de prévenir les dames, qu'à partir de ce jour elle vendra, à prix coûtant, son bel assortiment de marchandises, consistant en broderies, dentelles, mousselines, valenciennes, ... d'Alençon, guipures, voilettes et châles, dentelle Chantilly, cambray, etc, etc. L'installation du dit magasin à vendre avec la continuation du bail. Pour les conditions s'adresser sur les lieux.

Parfumerie et articles de fantaisie. J. AUGÉ, 63, rue de Chartres, encoignure Bienville. A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord, un assortiment complet de parfumerie et articles de fantaisie, choisis par lui-même avec le plus grand soin et provenant des meilleures manufactures. Il profite de cette circonstance pour remercier ses clients de la faveur qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et espère que les soins qu'il a apporté au choix de ses marchandises, sauront lui faire conserver la confiance dont ils l'ont honoré. Sa maison bien connue pour les cheveux manufacturés pour dames et messieurs, a subi cette année de grandes améliorations. Son stock dans cet article ayant été de beaucoup augmenté, il s'est de plus attaché d'excellents artistes capillaires qui s'efforceront de satisfaire aux désirs de sa clientèle. Une coiffeuse sera toujours à la disposition des dames, soit au magasin ou pour les ordres qui seraient envoyés au dehors. Un salon a été nouvellement préparé pour les Dames et un autre au 1er étage pour la coupe des cheveux des messieurs.

LES soussignés, passagers à bord du navire Claiborne, de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans, sont priés de passer au No 9, rue Jefferson, pour affaires qui les concernent: MM. DUCASTAING, BLANCAN, PUYSSIGUR.

REVALENTA ARABICA, De Barry Du Barry & Cie., à Londres. Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer. Bonn, 19 juillet 1852. Cette farine, légère et agréable, est le meilleur des absorbants,—à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toutes les médications. Elle est souveraine surtout dans les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de l'urètre, crampes des reins et de la vessie, les hémorrhoïdes, &c. Aussi dans les maladies des poumons, des voies respiratoires, la toux et la consomption. J'ai la conviction que la Révalenta Arabica de Du Barry a la propriété précieuse de guérir les maladies hectiques. Cette substance est aussi d'une grande efficacité dans la dyspepsie (mauvaise digestion), les douleurs d'estomac, les aigreurs, la pituite, les glaires, les palpitations, la migraine, les affections bilieuses et nerveuses, les éruptions cutanées, le vomissement après les repas, le mal de cœur et vomissements pendant la grossesse, le mal de mer, l'hypocondrie, la goutte, les rhumatismes, &c. &c. Seul Dépôt pour l'Etat de la Louisiane, chez F. F. DUCONGE, No 39, rue de Chartres, N. O. Et chez Z. GERMAIN, No 137, rue Royale. N. B.—Cette Farine convient surtout aux malades et aux convalescents, et aux enfants d'un tempérament faible.

Société des Orphelines. L'assemblée annuelle de la "Société des Orphelines" aura lieu le 16 du courant, de midi à 2 heures, à l'Asile de la rue Poydras, dans le but d'élire des directeurs pour l'année 1854.

Ventes par MM. Hémard & May. 14 janvier—Succession de Philip Duffy. " " de Thos. McCormick. " Ventes de nègres pour un règlement avec des mineurs. " Dernière vente positive de propriétés appartenant à la succession de Levi H. Gale. 21 janvier—Succession de Wm Collins. " de Robert Layton. " Vente de propriétés de valeur, pour effectuer de partage entre quatre des héritiers Laisné, décédé. " Actions de la bâtisse des Odd Fellows. " Terrains vagues et améliorés, situés dans le 1er, le 4me district et la ville de Jefferson. " Vente sans limites de propriétés dans le 1er district, dans l'affaire des mineurs Hugh Sheridan Jr. 28 janvier—Vente à crédit libéral et sans réserve de terrains améliorés et vagues, par ordre du président de la Banque des Citoyens.

Ventes dans le mois de Février. 4 février—Succession de Mme F. Eastland. " Terrains pour bâtir dans la rue Nayades—Vente de maisons dans la rue Apollon, Bacchus, Hercule, Calliope, Thalie. Raison pour cause de départ. Succession de Lewis Atkinson.—Terrains vagues dans le premier district. 8 février—Succession de W. H. Wright—Propriétés dans le 1er et le 4me district en construction et complète. 11 février—Succession de F. Barthe—Nègres accoutumés aux travaux de briqueterie et de [illegible]. 15 février—[illegible], de prix. Pour plus amples détails, voir les annonces.

BUREAU DU TRESORIER, Ville de la Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1854. Extrait d'une ordonnance approuvée le 30 décembre 1853. ART. 27.—Toutes les taxes imposées par cette ordonnance ... [illegible] ... H. GARLAND, Trésorier.

AVIS MUNICIPAL. J. EUGENE TOURNE, Encanteur et Estimateur, a transféré son bureau au No 95, rue Conti, vis-à-vis le Verandah, où il donnera toute son attention à la vente de propriétés, esclaves, marchandises en magasin et vente de meubles, &c.

CONSULAT DE FRANCE. AVIS MENSUEL—JANVIER 1854. SONT invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent: Boissonneau, Paul; Broussard, Pierre; Cauchard, Rose, née Gaboriau; Bonnet, Charles; Bonjean, Alphonse-Marie; Dubois, Clément; Drox, Jean-Philippe-Henri; Desfourneaux, Antoine; Ferrière, Auguste; Grosse, Alphonse; Hanouse, Augustine Mlle; Jacob, Jean-Hubert; Le Peletier, Louis; Meyer, Pierre; Philibert, Euphrosine; Ricaud, Arthur; Savoye, Jean; Sens, Laurent; Tessier, Charles; Turbout; Tessier; Tempier, cadet. La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No 109, entre St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHARBON. CHARBON de Pittsburg, de première qualité, choisi expressément pour les familles, à vendre et à livrer en n'importe quelles quantités. ROBERT MURPHY, 56, Vieille Levée, encoignure St-Louis.

C. DUHAMEL, Opticien, 86, rue Chartres, A toujours en main un grand assortiment de LUNETTES pour myopes et presbytes. Aussi: Lunettes en gros, pour les marchands.

AUX BIJOUTIERS. C. DUHAMEL, opticien, 86 rue de Chartres, offre à vendre aux prix de New York, un bel assortiment de bijouterie.

AUX ARPENTEURS. C. DUHAMEL, opticien, 86 rue de Chartres, a toujours en main un beau choix d'instruments d'arpentage, tels que: boussoles, niveaux, d'Egault, niveaux de pentes de Chézy, graphomètres, équerres, longues vues, etc. Microscopes d'une grande force.

ANISADO de Mallorca—3 pipes et 11 quarts, garanti importation directe d'Espagne, à vendre à une piastre le gallon par B. VALLS, 73, rue des Magasins.

SUCRE de la Havane—400 caisses sucre blanc et jaune, en débarquement de la goëlette Montaigne, venant de la Havane, et à vendre par R. CAHUZAC & Co. 20, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—1500 caisses sucre blanc, jaune et brut de la Havane, en magasin et à vendre par R. CAHUZAC & Co, 20, Vieille Levée.

Dentelles Valenciennes, &c. EN débarquement du navire Geo F. Patten, capt. Delano, du Havre: 1 caisse contenant dentelles valenciennes, mouchoirs batiste brodé et devants batiste pour chemises, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St-Louis.

TABAC—47 balles tabac de la Vuelta de Abajo, en pié et tripes, en débarquement de la goëlette Alice, de la Havane, à vendre par R. CAHUZAC & CO, No 30, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Louise Bliss, venant de Bordeaux—64 barriques vin rouge, à vendre par E DECHAMPS, Rue Condé, 67.

Marchandises sèches du dernier genre et à bon Marché. Madame Schell, 152 RUE DU CANAL, 152 Entre Bourbon et Dauphine, A REÇU par les derniers arrivages d'Europe, un fort approvisionnement de marchandises du dernier genre pour: CHAPEAUX, pour dames et enfants; CASQUETTES pour dames et enfants; BOLIVARS, avec plumes et fleurs; COIFFURES et VOILES pour mariées; FLEURS artificielles, Manteaux et Mantelets; PELISSES, Talmas, broderies; GANTS, garnitures en velours, etc. MADAME SCHELL attire tout particulièrement les dames de la Nlle-Orléans à venir examiner son nouvel assortiment dont le genre et la qualité ne pourraient être égalés et qui sera vendu à meilleur marché que dans aucun autre magasin de la Nlle-Orléans. Manteaux faits à ordre. Chapeaux nettoyés et garnis.

Abonnements pour 1854 à toutes les Publications Françaises Chez VICTOR HEBERT & Co., 140, RUE DE CHARTRES. LITTERATURE ET ARTS. ILLUSTRATION.—Revue des Deux Mondes.—Revue de Paris—Musée des Familles.—Echo des Feuilletons.—Magasin Pittoresque.—Journal des Connaissances Utiles.—L'Artiste.—Le Journal pour Rire.—Conseiller des Enfants.—Journal des Mères et des Enfants, etc., etc. MODES. Modes Parisiennes.—Moniteur de la Mode.—Petit Courrier des Dames.—Moniteur des Demoiselles.—Conseiller des Dames et des Demoiselles.—Magasin des Demoiselles, etc., etc. Journal des Tailleurs. MEDECINE—PHARMACIE ET SCIENCES DIVERSES. Chimie Médicale.—Union Médicale.—Connaissances Médico-Chirurgicales.—Bulletin de Thérapeutique.—Gazette Médicale.—Archives Générales de Médecine.—Abeille Médicale. SANTE UNIVERSELLE. Recueil de Médecine Vétérinaire.—Bulletin de l'Académie de Médecine.—Cosmos.—Revue Encyclopédique.—L'Institut, Journal des Savants, etc. Journaux quotidiens français. VICTOR HEBERT & Co, 140, rue de Chartres.

Dernières Limites du BON MARCHE! MUSIQUE ancienne et moderne; 3 à 4 morceaux pour 5 cents! PANORAMA MUSICAL Et Encyclopédie Musicale, Editée à Paris. Dépôt chez A. PAYA & Co., 56, rue de Chartres.

A. PAYA & Co. Ont déballé aujourd'hui un envoi de Brochures illustrées. Publications anciennes et nouvelles de tous les Editeurs de Paris. 56, RUE DE CHARTRES, 56.

EN débarquement du navire Louise Bliss, de Bordeaux: 10 de 6/8 eau de vie Raynal & Atasse; 20 barriques vin rouge St-Emilion; 20 do do Cantenac. A vendre par EUG ROCHEREAU & CO., 17—19, rue St-Louis.

VIN de Champagne—20 paniers vin de Champagne Ruinart Père & Fils, bouteilles et demi-bouteilles; 45 do do Krug & Co, do. A vendre par EUG ROCHEREAU & CO, 17—19, rue St-Louis.

NOUS offrons de vendre à l'amiable plusieurs bonnes cuisinières, blanchisseuses, repasseuses, gardiennes d'enfants, et plusieurs bons conducteurs de voiture, &c. Les personnes qui désirent acheter sont priées de s'adresser au No 3, Arcade Banks. J A BEARD & MAY.

CHANDELLES de l'Etoile—800 caisses à vendre par E J HART & Co. 79, rue Tchoupitoulas.

LANGUES DE BŒUF—25 caisses à vendre par E J HART & Co, 79, Tchoupitoulas.

SEAUX PEINTS—200 douzaines à vendre par E J HART & Co. 79, Tchoupitoulas.

BEURRE GOSHEN—75 fréquins à vendre par E J HART & Co. 79, Tchoupitoulas.

CAFE HAVANE—250 sacs à vendre par E J HART & Co. 79, Tchoupitoulas.

BOTTES ET SOULIERS — Deux mille cinq cents caisses en magasin, convenables pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales. J M GOULD & Co, 8, rue des Magasins.

CHAPEAUX—Cent caisses venant d'arriver de New-York par le navire Maid of Orleans, comprenant un assortiment de chapeaux en soie et "Moleskins," à vendre par J M GOULD & Co, 8, rue des Magasins.

CHAPEAUX CASIMIR—Vingt-cinq caisses venant d'arriver, de dernière mode, et à vendre par J M GOULD & Co, 8, rue des Magasins.

CACAO—Un petit lot de Guayaquil, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34 Vieille Levée.

Succession de Veuve François Joseph Delhomme. LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs réclamations à M. Charles Derbigny, exécuteur testamentaire, ou à M. Jules Lavergne, avocat, au No 55, rue Conti.

CONTINUELLEMENT en magasin un assortiment complet de Ail Alexandrie blanc et couleurs assorties. P M CHASSANIOL, Encoignure Chartres et Conti.

PIANOS AMELIORES. MARTIN SCHNEIDER, No 89, rue Royale, en face de la Banque de la Louisiane, ANNONCE respectueusement au public qu'il vient de recevoir de MM. I. PLEYEL & Co, de Paris, un petit nombre de PIANOS DROITS, construits d'après son système amélioré. Ces Pianos ont été examinés par les meilleurs juges, qui les ont déclaré qu'il n'a jamais été importé aux Etats-Unis d'instruments aussi bons. Ils sont construits de telle sorte qu'ils peuvent résister à n'importe quel climat. Des certificats de la supériorité de ces Pianos seront donnés aux personnes qui désirent en acheter. M. SCHNEIDER se charge de remplir fidèlement et avec promptitude, ici ou en Europe, les ordres pour toutes sortes d'instruments de musique. ... PIANOS ORGUES ... M. SCHNEIDER répare toutes sortes d'instruments de musique dans le plus bref délai et aux conditions les plus raisonnables.

$10 de Récompense. PARTIE ... la négresse MARIE ... appartenant à M. Vr Andry, âgée de 20 ans, ... pieds 3 à 4 pouces, ... Une récompense sera payée à qui la remettra ... CHARLES CAVAROC.

$50 de Récompense. [illegible]

SOCIEDAD ESPAÑOLA DE BENEFICENCIA MUTUA. Los Socios que componen esta Sociedad se reunirán en Asamblea General el martes, 10 del corriente, á las seis y media de su tarde, en el café de Do Bernardo García, esquina de las calles de Conti y Levée. Por orden del Sr Presidente, E. AINZ, Secretario.

EN débarquement du navire Louisa Bliss, de Bordeaux: 100 barriques vin rouge St Estèphe, 200 caisses cèpes à l'huile, 100 do pâtés truffés, 100 do royans à l'huile, 50 do sauciers truffés, 50 do lamproies, 25 do pieds de porc truffés, 5 caisses conserves assorties, à vendre par FERRON FRERES, 247 & 249, rue Royale, enc. Dumaine.

EN débarquement du navire G. F. Patten, du Havre—25 paniers champagne des meilleures marques, 15 do en demi-bouteilles do. A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis.

ON demande à louer à bail une propriété avec résidence de 30 à 40 arpens de superficie propre à faire du jardinage. On désire qu'elle ne soit qu'à 3 à 4 milles de la ville et sur la rive gauche du fleuve. S'adresser à PORÉE & GIRARD, 7, rue St-Louis.

COUVERTES—1 caisse couvertes de lits 11/4 laine mérinos; 1 caisse couvertes de lits 12/4 laine mérinos; 1 do do 13/4 do do. A vendre par O B GRAHAM, 26, Gravier.

REÇU par le navire Cotton Planter, et à vendre en drawback, par les soussignés: 2 caisses mousseline coton imprimée, imitation foulards; 1 caisse challie soie, brochée, couleur; 2 do Barcellos de Algodão; 1 do Jaconas et Brillantés; 2 do Jaconas et Mousselines; 1 do Foulards doubles. RICHARD, ALDIGE & CO.

175 PANIERS CHAMPAGNE, en drawback, à vendre par les soussignés. RICHARD, ALDIGE & CO.

Marchandises sèches anglaises pour les marchés du Mexique. REÇU, diverses factures des marchandises suivantes: Imperiales, calicos imprimés, linons et mousselines imprimés, coutil blanc, fantaisie, coton et toile, coton en pelotes et bobines, grande challie, coton imprimé, robes mousselines et calico, mouchoirs Madras, batistes rayés, platilles, serges, brittanies et estopillas. —Aussi— Un assortiment général de marchandises en toile d'Irlande et d'Ecosse, de tous genres, et choisies expressément pour le printemps. A vendre à des conditions avantageuses par O. B. GRAHAM, 6, rue Gravier.

A VENDRE. UNE PORTION DE TERRE située sur la rive droite du fleuve Mississipi, en face de la ligne droite de Carrollton, connue sous le nom de "Nine mile Point." Cette portion de terre a, sur le fleuve, une façade d'environ 1 arpent trois quarts, y compris la batture, sur une profondeur de 80 arpents. La terre est haute et très fertile; l'on pourrait y établir avec avantage, un jardin, une ferme et une grande vacherie. Il y a sur la propriété, une grande maison en bois, des cabanes à nègres, grange, écurie, remise, poulaillers, &c. Pour les conditions s'adresser au soussigné sur les lieux, ou à la Presse à coton d'Orléans. M. R. MAY.

EN débarquement du Mount Washington et autres et à vendre par les soussignés: 150 barriques vin rouge bon ordinaire pour familles; 20 do Chateau Margaux de 1re qualité; 1000 caisses St-Julien et Pauillac Médoc; 250 do Chateau Margaux, 1/2 bouteilles; 250 do Haut Sauternes, do do; 100 do prunes en petits et grands flacons; 100 quarts et huitièmes Cognac St-Brice. J LANATA, 11, Jefferson, 12, rue Toulouse.

A vendre pour cause de départ. UNE SERRE de cinquante sur dix-huit pieds, toute neuve, ainsi qu'une grande quantité de PLANTES A FLEURS en pots et en terre. AUSSI A LOUER—Une jolie maison et jardin, située encoignure Bayou et Dertigny. Le jardin est en plein rapport et offre une chance rare à celui qui désirerait exploiter ce genre d'affaire. Pour prix et conditions, s'adresser sur les lieux.

P. A. MESNARD, No 118 RUE DU CANAL, Entre Royale et Bourbon, batisse Touro. DESIRANT diminuer son stock, offre à ses amis et pratiques, à très bas prix, un assortiment riche et choisi de MARCHANDISES SÈCHES de différens genres pour cadeaux du nouvel an. Robes de soie et satin, broderie riche, ... Toilettes mousseline suisse et jaconat riche brodée. Chales crêpe, riches. Manteaux et mantelets velours soie et drap riches. Manteaux cachemire, riches, pour enfans. Velours soie noire 4/4, pour manteaux. Un magnifique assortiment de mouchoirs batiste brodés. Un magnifique assortiment de parasols pour demoiselles. Entredeux et entredeux en valenciennes. Voiles riches pour mariées (véritables dentelles). Gants Jouvin de toutes grandeurs et couleurs, assortis pour dames, demoiselles et messieurs. Aussi—Un assortiment général de marchandises sèches pour familles et habitations.

AVIS. Nous avons l'honneur d'annoncer à notre nombreuse clientèle et au public en général que nous venons d'ouvrir notre magnifique RESTAURANT au Falcon House, au premier, à côté du Théâtre des Variétés, dans la rue Gravier, ... Notre établissement ... Les personnes qui voudront bien nous accorder leur patronage. COUTOULA & McDONALD.

N.B.—M. D. E. Coutoula, ... C. & McD.

Poupées—Poupées. A VENDRE à bon marché pour clore une facture par URIAH A. POLLARD & Co. 76, Canal, près Chartres.

Jouets—Jouets. No 76, rue du Canal, près de Chartres. QUELQUES caisses Jouets assortis pour les détaillants de la ville et de la campagne, à vendre à "BON MARCHE" pour clore une consignation par URIAH A. POLLARD & Co.

Malles en gomme, Caniques, &c. UN grand assortiment, à vendre par URIAH A. POLLARD & Co., 76, Canal, près Chartres.

Robes pour soirées et mariages. GIQUEL & JAMISON, 15, rue de Chartres, VIENNENT de recevoir par le navire Heidelberg, du Havre, les articles suivants, importés expressément pour soirées et mariages: Robes de mousseline suisse à 3 et 5 volants, do mousseline soie do do, do imprimée do do, do soie brodées et brochées à 3 volants, barège à 3 et 5 volants. Gros de Naples unis de toutes couleurs. Satins unis et damassés do do. Mousseline suisse unie, brodée et brochée. Crêpes de toutes couleurs. Tulles do do. Barèges do do. Gants Jouvin pour hommes à $1 la paire. Voiles en dentelle pour mariées. Mouchoirs de batiste brodés. Garnitures pour gants. Bas de soie et de fil. Dentelles de guipure et valenciennes. Cols et manches brodés, en mousseline. Sorties de bal et de Théâtre. GIQUEL & JAMISON, 15 rue de Chartres.

Vêtemens d'hommes et d'enfants, 36, rue de Chartres, MARCHANDISES NOUVELLES, Importations directes. LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres. ONT en magasin un très grand assortiment de confections d'hiver, pour hommes et enfans, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord et qu'ils offrent en vente à des prix très modérés.

UN REMEDE SUR!! POUR la guérison des pâles couleurs, (chlorose) des fleurs blanches, suppressions (aménorrhée), etc. etc. ... Blancard, de Vallet et toutes les préparations ferrugineuses connues. A vendre seulement à la pharmacie de L. GAMOTIS, encoignure Remparts et Bayou.

EN débarquement du navire Louise Bliss, venant de Bordeaux: 70 barriques vin rouge bon ordinaire, 45 barils vin blanc Haut Sauterne, 50 quarts de pipes cognac Edmond Joslin. A vendre par X. LAMBERT, 68, rue des Magasins.

PRUNES en paniers—50 caisses prunes en débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux et à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée.

VIN en barriques—50 barriques vin St Estèphe, en débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée.

VIN en barriques—300 barriques St Estèphe, 300 do vin de Campagne, sous les clés de la douane, ayant droit au drawback et à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée.

CITRONS—500 caisses citrons à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée.

PORTO—19 demi et 300 quarts Porto doux et sec à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Mayo: 380 barriques de vin, 19 demi, 70 quarts Burgundy Port, 851 caisses claret, 500 cordes d'ail, 4 caisses huile d'amandes, Et différentes autres marchandises. A vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands. Nlle-Orléans, 20 décembre 1853. L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi, 9 janvier 1854, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie. JOHN PEMBERTON, Président.

LOUIS DUCOURNAU, 25, Rue de Chartres. OFFRE à vendre en débarquement des navires Heidelberg, du Havre, et Galena, de New-York, à des prix très modérés: 1 caisse rubans satin No 1 à 12, couleurs assorties, 2 balles cotonnade bleue unie forte, 50 douzaines chemises couleurs, 500 de mouchoirs batiste, coton, garnis et non garnis, 1 caisse robes mousseline brochée plumety, 1 do lingerie, cols et manches mousquetaires, 1 do Otto damas, 4 do Hamilton Canton flanelle, 1 do alpacas et mérinos noir, 2 do foulards soie, 10 do cotonnade Ripka, 100 do chemises de dessous en mérinos et coton. Toujours en magasin, un grand assortiment de Bonneterie anglaise, française et allemande. Chez LOUIS DUCOURNAU, 25, rue de Chartres.

A. PAYA & Co, 56, rue de Chartres, ONT déballé aujourd'hui un envoi de Librairie française. Livres illustrés, à reliure riches, pour cadeaux, grand choix de nouveautés, reliées et brochées. Ouvrages pour la jeunesse. Almanachs, en nombre infini. Papeterie de luxe, solide de fantaisie, nacre, écaille, velours et maroquin, etc. etc.

A. CANDIDE, JOAILLIER BIJOUTIER, 93, RUE DE CHARTRES, A OUVERT son assortiment de Bijouterie française, garantie, comprenant tout ce qu'il y a de plus élégant et de mieux porté à Paris, tels que: Broches, Bracelets, Epingles, Montres, Chaines, Bagues, Boucles d'oreilles, Dormeuses et Spécialité de Diamants. Le tout à des prix excessivement modérés. M. Candide se charge spécialement comme par le passé de monter les diamants sous toutes les formes.

JOUETS! JOUETS! F. JAUFFRON, No 82 rue de Chartres, a reçu par les navires Belle Assise et Globe, du Havre, et par les derniers arrivages de Philadelphie: Un assortiment de: Poupées pour toutes les tailles, Do habillées, avec et sans trousseaux. Voitures françaises et une grande variété de jouets en fer blanc, fabriqués à Philadelphie.

MAISON ROUGE. La plus près de la Halle aux Viandes. Marchandises sèches. JOHN N. ROBERT & Co. VIENNENT de recevoir par plusieurs navires de France et du Nord, un assortiment magnifique de belles marchandises de modes et à l'usage des familles et des habitants, à des prix excessivement modérés, parmi lesquelles on trouvera des cols, chemisettes, bandes, ... parures en jaconat et mouchoirs brodés, point anglais, gants en soie, rubans de velours, écharpes à pointes, cachemir écossais, mérinos français toutes nuances, mousseline laine, alpacas, ... foulards écossais. Bas anglais, couvertes fines françaises de 3 à 10, et 12 points, ... broché, gros de Naples, linge de table, étoffes à rideaux. Aussi un bel assortiment de chemises françaises pour hommes, linge confectionné, chapeaux, casquettes, etc. JOH N. ROBERT & Co.

MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE. Le soussigné, importateur d'instruments de musique, prévient ses amis et les amateurs, qu'il vient de recevoir son grand assortiment pour la saison. On trouvera dans son magasin des guitares d'un grand luxe sortant des premiers ateliers de France, des violons de prix venant des meilleurs ateliers de Paris, ainsi qu'un grand choix à des prix inférieurs; flûtes en bois et en ébène, clarinettes en bois d'ébène, flûtes Boehm de toute beauté, instruments en cuivre pour musique militaire, tambours, cimbales, triangles, grosse caisse, etc. Un très grand assortiment d'accordéons de choix et de flutinas. Orgues et toute musique pour bals et soirées, avec quadrilles, valses, polkas, mazurkas, etc., tout ce qu'il y a de plus nouveau. Cordes harmoniques pour tous les instruments, ainsi qu'un grand assortiment de musique nouvelle qu'il sera attentif à compléter. Les amateurs sont respectueusement invités à venir le visiter. On trouvera en tout temps dans son magasin toutes les fournitures et accessoires pour instruments de musique. Les marchands trouveront chez lui un assortiment avantageusement. T. E. BENOIT, Marchand d'instruments de musique, No 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

PIANOS, &c. H. PARSONS, 13, rue du Camp, agent pour la vente d'un très grand assortiment de PIANOS NUNNS & CLARK, CHICKERING et PEEREL. Aussi des MELODEONS d'une nouvelle construction et les meilleurs qui se puissent trouver. Aussi un grand assortiment de GUITARES, d'ACCORDÉONS et de VIOLONS, avec les brochures renfermant les renseignements nécessaires. On accorde et on répare chez M. Parsons.

ETRENNES!! ETRENNES!! CHARLES GUERINEAU & CO, rue Royale No 203, encoignure Orléans, si bien connus pour leurs prix modérés, préviennent leur clientèle et le public en général qu'ils viennent de recevoir un magnifique assortiment d'articles de fantaisie pour étrennes, tels que: Objets de fantaisie en albâtre, porcelaine et biscuit. Riches articles religieux de différents sujets. Statues et statuettes assorties. Chapelets en jais, cornaline et ambre, montés en or, argent, et acier. Jouets d'enfants de tous prix et dans tous les styles. Ils ont aussi comme par le passé, pour cadeaux du 1er de l'an, une variété de livres de piété et d'heures à tous prix, et d'un goût exquis, etc. Paroissiens de luxe, ouvrages illustrés pour la jeunesse, à reliures riches, &c. &c.

ORGUES DE SALON ET D'EGLISE. LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leur nombreuse clientèle et au public en général, qu'ils viennent de recevoir un assortiment nouveau des ORGUES EXPRESSIVES, pour salon et église. Ces instruments, d'un prix modéré et doux la puissance est extraordinaire pour leur petit volume, égalent des orgues à tuyaux du prix de $1500 (8000.) Les sons en sont parfaits et d'une douceur exquise qui ne laisse rien à désirer aux oreilles les plus difficiles. A vendre par CHARLES GUERINEAU & Co. Seuls agents aux Etats Unis rue Royale No 203, enc. Orléans.

Mme E. FOURNIER, Rue Bourbon, No 22, A L'HONNEUR d'informer les dames de la Nlle-Orléans qu'elle a dernièrement reçu de France une pacotille ... de chapeaux ... meilleures maisons de modes de Paris, qui mérite à tous égards de fixer l'attention des dames élégantes de notre ville. Mme Fournier a également reçu par les derniers arrivages un magnifique assortiment d'étoffes, de lingerie, etc., dont voici les principaux articles: Robes imprimées à 2 volants, velours, ... Robes de soie, Suzannes, Cérès et Philibertes en soie, sorties de bal, confections d'enfants, lingerie pour trousseaux et layettes, coiffures, fleurs et parures.

Jouets et articles de fantaisie. Mme LUSSAN, Rue Royale, No 102, près l'encoignure Conti, PREVIENT sa clientèle et le public en général qu'elle vient de recevoir un joli assortiment de marchandises de fantaisie, telles que lingerie, broderies pour dames, porte-monnaies pour hommes et dames, en coiffures en perles pour théâtres et bals, éventails, paniers, bronzes, &c., &c. Jouets d'enfans de toutes sortes, qu'elle offre à vendre au plus bas prix. Costumes pour bals parés, &c. Mme Lussan prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de Paris un superbe assortiment de COSTUMES DE BALS pour hommes et pour dames, qu'elle offre à louer exclusivement pour bals de société, aux prix les plus modérés. Broderies en or et en argent. Mme Lussan a reçu de Paris tout le matériel nécessaire pour confectionner les broderies en or et en argent; elle se chargera, sur commande, d'appliquer des broderies de tout genre, en or, argent, soie, etc., sur costumes, manteaux, gilets de bal, ornements pour maçons et odd-fellows, robes, châles, &c.

MAGASIN EN LIQUIDATION. Encoignure des rues Conti et Royale. J'AI l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne, que, désirant me retirer des affaires, je vendrai, à partir de ce jour au prix coûtant non seulement l'ancien stock de mes marchandises, mais aussi un riche et complet assortiment de modes et nouveautés, que je viens de recevoir par les derniers arrivages du Havre. MADAME ETERNOD, Encoignure rues Conti et Royale.

PAUL PECQUET, AVOCAT, 45, rue du Camp, encoignure Camp et Gravier.

Parfumerie Française. UN choix des plus fines parfumeries parisiennes est en déballage en ce moment au magasin de chaussures de l'encoignure Dumaine et Royale.

CHANGEMENT DE DOMICILE. P. ALEXANDRE LANAUZE A transféré son MAGASIN DE QUINCAILLERIE du No 39, rue Vieille Levée, à l'encoignure des rues CHARTRES et St-PIERRE, maisons Pontalba, PLACE JACKSON, où il continuera le même genre d'affaires.

EN débarquement du brick Ellis, venant de Marseille: 30 barriques vin de Bergasse; 100 quarts vin de Madère; 50 quarts do do 1re qualité. A vendre par J LANATA, 11, Jefferson, 12, Toulouse.

EN débarquement du G. Pattee, venant du Havre: 250 caisses véritable absinthe suisse, diverses marques; 30 caisses contenant chacune 12 fromages d'Allemagne. A vendre par J LANATA, 11, Jefferson, 12, Toulouse.

LIBRAIRIE DE FRANKLIN, No 10, rue St-Pierre, maisons Pontalba, en face de la place Jackson. OUVRAGES de médecine, livres de lois, Pères de l'Eglise, ouvrages divers et les dernières publications à bas prix. Toujours en main et à vendre à la librairie Franklin: un assortiment complet de registres blancs et de fournitures de bureau. Le soussigné achète des livres de seconde main. JOSEPH COHN, propriétaire, Successeur de J. Souper.

FROST & Co., Rue des Magasins, No 16, Nlle-Orléans, OFFRENT EN VENTE BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS. Convenables pour le commerce de la campagne en général et pour l'usage des plantations.

Souliers Latin. G. T. BLANCARD, ... [illegible]

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1853. CONFORMEMENT à la Charte de cette Compagnie, l'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu à ce bureau le troisième lundi (16) de janvier prochain. L'élection des Directeurs, tel que l'exige la Charte aura lieu le mercredi suivant, 18 janvier 1854. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

Banque des Artisans et Marchands. Nlle-Orléans, 14 décembre 1853. CONFORMEMENT à la charte, une élection de Directeurs aura lieu LUNDI, 16 JANVIER prochain, à la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. G. CRUZAT, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nlle-Orléans, 4 janvier 1854. AVIS est par la présente donné aux Actionnaires que l'élection annuelle de cinq directeurs aura lieu, au bureau de la Banque, lundi, le 6 février prochain, entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi. EUG. ROUSSEAU.

ASSURANCE. Succursale de l'agence d'assurance C. C. Lathrop, No 96, rue du Camp, No 176, RUE ROYALE. LE soussigné ayant été nommé agent pour le Deuxième District, est prêt à assurer contre les pertes ou avaries occasionnées par le FEU, et contre les risques sur la MER et les RIVIÈRES. Assurance sur la VIE des personnes BLANCHES et de COULEUR. CHAS. F. DE ARMAS, Bureau de De Armas & Layton, 176 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse.

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane. Nouvelle Orléans, 30 décembre 1853. A UNE assemblée de la Direction qui a eu lieu ce jour, un dividende de cinq piastres par action a été déclaré, sur l'actif, payable aux Actionnaires après le 1er février prochain, à la Nouvelle Banque, No 121, rue du Canal. Par ordre de la direction, GEO. A. FRERET, Caissier.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1853. L'ELECTION annuelle de treize directeurs pour les actionnaires, pour le terme d'un an, aura lieu au bureau de la dite Banque, le lundi 6 février prochain, entre 10 heures et 2 heures de l'après-midi. Par ordre de la direction, H. L. PEIRCE, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane, Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1853. DES paiements seront dus par les actionnaires de cette institution, de: $25 par action le 10 janvier prochain et de $25 le 10 février, A la banque, No 121, rue du Canal. Les actionnaires ayant des dividendes à recevoir de l'ancienne Banque pourront faire le premier paiement au moyen d'un ordre en faveur de cette banque pour le montant desdits dividendes. P. N. WOOD, Caissier.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil. Nouvelle Orléans, 2 janvier 1854. LES livres d'assurance ayant été reçus, cette agence est prête à payer le reste des certificats de prime émis en 1850, et trente-six pour cent sur ceux émis en 1851. L. MATTHEWS, Agent.

BONS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. LA Compagnie du Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, offre de vendre cent soixante-cinq bons de l'Etat de la Louisiane, de mille piastres chacun, à quarante ans, à partir du 1er août 1853, portant intérêt à raison de six pour cent l'an et payable tous les six mois. Des propositions seront reçues au bureau de la Compagnie, No 46, rue Carondelet, jusqu'à mardi, 17 janvier 1854. JOHN CALHOUN, Secrétaire.

GUANO DU PEROU. REÇU directement des îles Chinchas et en vente chez CASTILLO & BARISPE, agents du gouvernement Péruvien, 8, Passage de la Bourse et [illegible].

BARILS A MELASSE A VENDRE. LE soussigné tonnelier et marchand de barils, a constamment en mains un grand assortiment de barils et demi-barils en bois de cypre, à vendre au plus bas prix à mélasse. F. FLEURY, Rue St Pierre, entre Robertson et Claiborne. N. B.—Les ordres laissés au No 10, rue St Louis, chez Walsh et Trefford, ou au bureau de J. Montagno, No 129, rue Commune, seront immédiatement remplis.

Café à vendre. UN bel établissement connu sous le nom de NATCHEZ EXCHANGE, encoignure Poydras et Tchoupitoulas ... S'adresser à MAILLOT & COLARD, 12 rue Crossman.

A VENDRE UNE GROCERIE, bien assortie, avec de magnifiques installations, située dans un beau quartier de la ville. S'adresser à MM. AVET Frères, encoignure Vieille-Levée et Bienville.

AVIS. LA Société existant entre les soussignés étant expirée, par limitation du terme assigné, est dissoute d'un commun accord. Notre associé GUSTAVE POREE demeure chargé de la liquidation. GUSTAVE POREE, LEON GIRARD. Nlle-Orléans, le 3 janvier 1854.

LION & PINSARD, 66 et 68 rue Royale, encoignure Bienville. VIENNENT de recevoir par le navire Geo. F. Patten, du Havre: Un grand assortiment de chemisettes, cols, cravates, gilets de soie, mouchoirs, gants, etc. 400 douzaines de chaussettes coton, fil, fil d'Ecosse, ... 60 douzaines ... flanelle, mérinos, ... 300 do chemises toile et coton. Un assortiment considérable de cravates. ... Cols-cravates ... Collerettes, ... Mouchoirs de soie, ... Foulards et ... Gants de peau de Jouvin, gants de castor ... Aussi: un grand assortiment de bretelles, jarretières, et de Lavallières. LION & PINSARD, 66 et 68 rue Royale, enc. Bienville.

106. ROYALE. 106. MARCHAND TAILLEUR. LE soussigné, Marchand Tailleur de France, informe sa clientèle et le public qu'il vient de recevoir par les navires Globe, Belle Assise et R. K. Sumner, les articles suivants qu'il offre de vendre à bon marché, savoir: Chemises ... Drap ... Castor, ... Draps noirs et nouveautés en diverses nuances, Cachemires ... Gilets, chaussettes, bretelles, etc. Attends par les Queen, du Havre, habits et redingotes confectionnés (Cromwell et Talma), velours, soieries et autres étoffes pour gilets. J. CASSERGUE, 106, Royale.

M. Louis DESCHAMPS, à la sollicitation de ses pratiques et des personnes qui connaissent toute l'importance de sa merveilleuse découverte curative, vient de prendre un office rue ROYALE, No 61, entre Toulouse et St Pierre, où tout le monde peut venir le consulter pour les maladies aiguës et chroniques, pourvu qu'on s'engage à suivre exactement ses prescriptions. M. L. DESCHAMPS ne pratique pas de chirurgie, mais il saura en donner les meilleurs conseils. ... M. DESCHAMPS n'a pas besoin de voir le malade pour diriger le traitement.

A VENDRE par les soussignés—18/1000 pieds de vigne Bordeaux et Champagne. 5/1000 pieds Bourgogne. 3/1000 pieds Frontignan Chasselat. Ces pieds de vigne pourront supporter cette année. Les demandes seront exécutées trois jours après l'ordre. DARAN, LABICHE & Co.

EAU DE VIE—40 quarts Cognac fine champagne des marques suivantes "Union Vineyard Proprietors," "Alex de Monteznu 1840," "L. Daran, Champagne," à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis.

F. A. GONZALES, Marchand de Foin, Mais, Avoine, etc. No 11, Front Levée, entre Douane et Bienville. A constamment en main de l'AVOINE d'Egypte du plus pur, et de pommes de terre pour plants.

1500 BALLES FOIN! FOIN! foin de l'Ouest de première qualité, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par F. A. GONZALES, No 11, Front Levée.

Graine d'Avoine d'Egypte. 1000 BARILS excellentes graines d'AVOINE, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES, Front Levée, No 11.

Avis aux Planteurs. LA "Compagnie de Machines" à vapeur de Boston, MM. Otis Tufts agents, annoncent aux planteurs qu'elle s'est chargé de tous les modèles, dessins, etc, servant à la manufacture de toutes sortes de machines fournies jusqu'à ce jour par MM. Niles & Co, de Cincinnati, Ohio, pour les sucreries, telles que: machines à vapeur, moulins à sucre, appareils à vapeur, ... chaudières, ... tout ce qui concerne les machines pour manufacturer les ouvrages ... Nous certifions que nous avons vendu à la Compagnie de Machines à vapeur de Boston, tous les modèles ... OTIS TUFFTS, Agent.

24 BARRIQUES vin rouge St-Estèphe, ... [illegible]